

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS

sont reçues au Bureau du Journal du Lot se paient d'avance.

Annouces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laflotte et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA.							
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	tab. 3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	tab. 4	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Cahors. — Départ.....	6 h 18	12 h 25	5 h 10	Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 h 25	7 h 55	Libos.....	5.80	4.35	3.20	LIBOS. Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	8 h 41	9 h 26	5 h 19
Mercuès.....	6 33	12 47	5 56	Fumel.....	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05	Départs.....	9 59	10 28	6 44
Parnac.....	6 43	1 20	6 1	Duravel.....	9 54	6 03	8 21	Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75	AGEN. Arr.....	11 25	11 20	7 7
Luzech.....	7 2	1 43	6 36	Puy-l'Evêque.....	10 3	6 17	8 30	Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20	Dép.....	12 13	3 05	7 57
Castelfranc.....	7 17	2 1	6 49	Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48	Agen.....	10.65	8 5	5.85	MONTAUBAN Arr.....	1 33	12 43	9 3
Puy-l'Evêque.....	7 32	2 16	6 59	Luzech.....	10 29	7 9	9 2	Montauban.....	11 7	8 6	6 9	Dép.....	12 13	3 05	7 57
Duravel.....	7 32	2 16	6 59	Parnac.....	10 38	7 16	9 13	Toulouse.....	16.70	12.30	9.15	AGEN. Arr.....	1 36	5 11	10 6
Fumel.....	7 54	2 42	7 19	Mercuès.....	10 49	7 33	9 25	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	Dép.....	2 6	6 10	»
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43	Paris.....	73.70	55.85	40.85	LIBOS. Arr.....	3 7	7 36	»
								Cette.....	41.35	30.75	22.70	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)			

Cahors, le 11 Février 1871

ASSEMBLÉE NATIONALE

Élections du Mercredi 8 février

Liste du Journal du Lot

Résultat connu le 10, à 9 heures et demie.

LIMAYRAC.....	39,732
A. PAGÈS DUPORT.....	39,604
DE LAMBERTERIE.....	37,710
DE VALON.....	37,630
ROLLAND.....	35,494
MURAT.....	29,778
THIERS.....	28,216
Delpon.....	17,212
De Verniac.....	16,541
Calmon.....	15,866
Delord.....	15,421
Gambetta.....	14,016
Béral.....	10,557
Cuniac.....	8,701
Bailly.....	5,496
Combarieu.....	2,408
Calmels.....	2,436
De Freycinet.....	1,165
D'Armagnac.....	1,111

La liste de conciliation et de rapprochement entre les hommes des diverses nuances du parti libéral conservateur, vient d'obtenir dans le département du Lot, comme presque partout, un succès éclatant.

Une telle manifestation de l'opinion peut se passer de commentaires. Les chiffres parlent assez haut.

Le bon sens des populations l'emporte une fois de plus sur les manœuvres et les dénigrements d'une minorité impuissante.

Le suffrage universel dans son expression libre et spontanée, porte à l'Assemblée nationale des hommes honnêtes, intelligents, amis de l'ordre, entièrement dévoués aux intérêts de leur pays.

Les 30,000 voix données à M. Murat, — malgré son intention formellement exprimée de rester étranger aux élections — lui montrent combien le Département tient à honneur de le compter au nombre de ses représentants. Nous avons le ferme espoir que M. le Comte se rendra au vœu, si haute-

ment exprimé, de ses compatriotes, en acceptant le mandat qui lui est si spontanément et si sympathiquement offert.

LOUIS LAYTOU.

LES ÉLECTIONS

DANS LES DÉPARTEMENTS.

Tarn-et-Garonne :

Léon de Maleville, 37,000 ; Prax-Paris, 35,000 ; De Limayrac, 33,000 ; Lespinasse 32,000.

Tout candidats conservateurs élus.

Lot-et-Garonne

CANDIDATS ÉLUS.

Thiers, 54,548 ; Chaudordy, 53,925 ; Baze, 53,857 ; Sarrette, 51,905 Cazenove de Pradines, 51,448 ; De Bastard, 51,376.

Tarn. — Résultats connus à 6 heures du soir.

MM. Trochu, 54,314 ; Jaurès, 55,357 ; Daguilhon-Lasselve, 55,652 ; Decazes, 48,441 ; Guibal, 51,146 ; Jammes, 54,536 ; Lecamus, 54,566 ; de Bermond, 37,798 ; tous portés sur la liste conservatrice.

Aude.

La liste de l'Union libérale, Thiers, Guiraud et Rutres, passe entièrement.

Hérault.

La liste conservatrice Thiers-Dufaure paraît devoir l'emporter avec 4,000 voix de majorité.

Pyrénées-Orientales.

La liste républicaine est élue : Emmanuel Arago ; Guiter ; Pierre Lefranc ; Etienne Arago.

Charente-Inférieure.

Sont nommés : MM. Eschassériaux ; Roy de Loulay, Vast-Vimeux, anciens députés ; de Chasseloup-Laubat, ancien ministre.

Charente.

Les élections sont partout favorables aux candidats conservateurs.

Corrèze.

La liste conservatrice passe tout entière.

Vienne.

La liste Thiers est passée avec les trois quarts des voix. Il y avait 56,574 votants sur 78,281 inscrits.

Haute-Vienne.

La liste conservatrice est sortie en majorité énorme. — A Limoges, seulement, la liste républicaine a obtenu une grande majorité.

Indre.

La liste libérale conservatrice passe avec 27,000 voix environ de majorité.

Ardèche.

La liste conservatrice entière est élue.

Maine-et-Loire.

La liste conservatrice est élue avec 60,000 voix de majorité.

Gers.

La liste conservatrice : Bathie, Dumon, de Ressenquier, Luro, d'Abbadie de Barrau, Lacave-Laplagne, passe avec une majorité de 35,000 voix sur la liste opposée (57,000 contre 12,000). A Plaisance, M. de Casagnac, qui ne se présentait pas, a eu la majorité des suffrages.

Landes.

Succès certain pour la liste Thiers-Maleville.

Dordogne.

Les résultats connus assurent le succès de la liste conservatrice : MM. Thiers, Maleville, Daussel, Fourichon, Bardy de Fourton, Monteil, Delpit, de Chadois, Carbonnier de Marzac et Mazerat.

Gironde.

Candidats conservateurs élus avec une majorité de plus de 20,000 voix : MM. Thiers, Dufaure, d'Aurelles de Paladine, Adrien Bonnet, Carayon-Latour, Changarnier, duc Decazes, Johnston, Journu, Adrien Léon, de Lur Saluces, Martin des Pallières, Princeteau, Richier.

Haute-Garonne.

La liste de l'Union libérale : Pion, de Rémusat, d'Auberjon, de Belcastel, Gattien-Arnoult, Depeyre, Sacaze, de Brettes-Thurin, Humbert et de Lassus, passe avec une majorité formidable. — La liste républicaine n'a eu de succès relatif qu'à Toulouse.

Hautes-Pyrénées (4 députés).

Résultats connus : MM. de Goulard, 16,571 ; Adnet, 14,288 ; Desbons, 14,201 ; de Fraucieu, 11,940 ; tous candidats conservateurs. — Viennent ensuite MM. Ducuing, 8,634 ; Lartigue, 6,513 ; Ténou, 5,515 ; Soulé, 4,292 ; Gambetta, 3,389.

Ariège.

Les résultats connus assurent l'élection de la liste conservatrice ; MM. Saintenac, Vital, Nouaillan et de Roquemareuil.

Intervention européenne.

Depuis plusieurs jours, nous avons insisté pour faire pressentir une intervention diplomatique européenne ; les dépêches suivantes justifient notre insistance :

Londres, 3 février.

Le Times publie une dépêche de Berlin, 3 février, disant que l'Angleterre a signalé aux Prussiens l'opportunité d'une intervention active en vue d'amener le rétablissement de la paix en recommandant à la Prusse d'accorder à la France des conditions douces.

En même temps, l'Angleterre a demandé aux Puissances d'envoyer à leurs représentants à Londres des instructions ayant pour but de faciliter les négociations.

Le Daily-Telegraph reçoit de Berlin la nouvelle que le czar, en complimentant le roi Guillaume sur sa nouvelle dignité d'empereur allemand, lui a recommandé de ne pas trop demander à la France.

Le Standard dit :

La France, appuyée sur l'autorité d'une Assemblée nationale, peut chercher avec espoir la conclusion d'une paix honorable. Si des conditions honorables lui sont refusées, la France pourra demander aide à l'Europe contre un adversaire arrogant, et il est probable qu'elle l'obtiendra, vu l'état actuel des puissances neutres.

Le Times dit : Le public se préoccupe moins de savoir combien strictement nous avons observé la neutralité que de savoir ce que nous avons fait et ce que nous pouvons faire pour les vaincus. Il sera difficile au Parlement de faire plus. Le désir du pays, est que, sans enfreindre la neutralité on aille aussi loin que possible pour aider notre voisin et notre allié et que l'on fasse tout ce qui sera possible pour sauver la France de l'oppression et de l'injustice.

Le Daily Télégraph dit : Tout danger de guerre civile étant maintenant écartée les décisions de l'assemblée librement élu, seront acceptées par M. de Bismark. Une décision belliqueuse serait antipathique à la nation entière, sauf au parti radical et à la population des grandes villes. L'empereur Guillaume peut assurer la paix en prononçant un seul mot. Le peuple français accordera tout, sauf sa ruine. Nous avons confiance dans la modération de M. de Bismark il doit reconnaître l'extravagance de conditions qui rempliraient la nation entière de fureur et de désespoir, et qui auraient pour effet de prolonger la guerre pendant des mois et même des années. L'Allemagne peut conquérir la France entière, elle peut mettre garnison dans chaque ville, elle peut réprimer par la force toute tentative de soulèvement. Mais le chancelier fédéral ne peut ni négocier avec un pays sans gouvernement, ni obtenir d'une nation ruinée les avantages que des conditions modérées lui permettraient aujourd'hui d'obtenir.

Le Times dit que le bruit qui circulait hier, et d'après lequel l'armistice doit être prolongé, se confirme.

Le Morning-Post dit que les élections actuelles en France n'ont d'autre objet que la question de la paix et de la guerre. Un gouvernement provisoire sera formé. Ensuite auront lieu de nouvelles élections en vue de décider la forme future et permanente du gouvernement.

Les journaux considèrent la démission de Gambetta comme un symptôme pacifique.

Londres, 7 février. — Le Times publie une dépêche de Constantinople, 6 février, portant qu'une armée d'observation a été envoyée à Shumla pour parer aux éventualités pouvant résulter de la situation troublée que la Roumanie traverse en ce moment.

On mande de Berlin au même journal : Belfort est toujours bombardé vigoureusement. La reddition de cette place est attendue prochainement.

Dépêches du DAILY-NEWS.

LE DUC DE CHARTRES EN FRANCE.

Indépendamment du prince de Joinville, le duc d'Anmale et le duc de Chartres servaient dans l'armée française. Par suite des mesures prises par Gambetta, le duc d'Anmale s'est retiré, mais le duc de Chartres a persisté dans sa résolution de rester. Alors Gambetta envoya un émissaire accompagné de soldats pour le sommer de quitter la France sous peine d'être arrêté. Le duc déclara qu'il était prince français et qu'il avait le droit de combattre pour son pays. L'émissaire voulut alors procéder à son arrestation, mais les soldats refusèrent de le faire prisonnier. Le prince est donc resté avec l'armée de Chanzy.

Nouvelles de Paris

L'ordre du jour suivant a été adressé à l'armée par le ministre de la guerre :

Soldats, marins et gardes mobiles,

Tant qu'une bouchée de pain a été assurée à Paris, vous avez défendu cette grande cité qui a été pendant cinq mois le boulevard de la France ; vous l'avez défendue au prix de votre sang, qui a coulé à pleins bords.

Aujourd'hui que des malheurs inouis, que votre courage et vos sacrifices n'ont pu conjurer, vous amènent dans son enceinte, de nouveaux devoirs, non moins sacrés que vous avez accomplis déjà, vous sont imposés. A tout prix, vous devez donner à tous l'exemple de la discipline, de la bonne tenue, de l'obéissance. Vous le devez par respect de vous-mêmes, par respect pour

notre patrie en deuil, dans l'intérêt de la sécurité publique.

Vous ne faillirez pas, j'espère, à cette obligation sacrée: y manquer serait plus qu'une faute, ce serait un crime.

Officiers, sous-officiers et soldats, restez unis dans un sentiment commun de patriotisme passionné; soutenez-vous, fortifiez-vous les uns les autres, afin qu'après avoir versé tant de sang pour l'honneur de Paris et le plus grand intérêt de la patrie, vous méritiez qu'on dise de vous: Ils ne sont pas seulement de braves soldats, ils sont aussi de bons citoyens.

Paris le 30 janvier 1871.

Le ministre de la guerre, Général Le Flô.

LES INFORMATIONS

Nous apprenons que les artilleurs de la garde nationale de Bordeaux, après s'être présentés successivement à plusieurs sections pour y déposer leur vote, ont rencontré partout un refus formel de recevoir leur bulletin, et ce n'est qu'à 4 heures, et après avoir été renvoyés toute la journée d'une section à l'autre, que s'étant rendus à la caserne municipale, ils ont pu enfin y déposer leurs votes.

On nous informe qu'une demande avait été faite à la compagnie du chemin de fer du Médoc pour obtenir une réduction sur le prix des places, afin de faciliter le vote aux cantons ruraux de cette région. La compagnie avait généreusement accordé la réduction demandée, mais on avait compté sans la préfecture, dont le visa était nécessaire, et qui l'a refusé!

Pour éclairer les électeurs et pour qu'ils connaissent bien la signification des noms qu'ils vont déposer dans l'urne, la Gironde désigne la liste où figurent MM. Thiers, Dufaure, d'Aurelles de Paladines, etc., comme la liste de « la guerre civile. » Heureusement les électeurs ont plus d'esprit que la Gironde ne le suppose.

M. de Serres qu'on disait malade de chagrin d'avoir élaboré des plans de campagne qui ont été si funestes à nos armes sur la Loire et dans l'Est, M. de Serres a couru à Bayonne dans l'espoir de s'y faire sacrer député, en récompense des batailles qu'il a fait perdre à la France.

Plusieurs journaux allemands racontent que, ces jours derniers, on a arrêté à Wissembourg un employé de la poste, accusé d'avoir soustrait la fortune privée du maréchal Mac-Mahon, qui aurait été envoyée, poste restante, à Wissembourg. Il s'agit d'une somme de deux millions de francs en fonds publics français et de 100,000 fr. en or.

La sortie de Paris.

On lit dans la Liberté de ce matin: « Une personne marquante, partie de Paris le 6, a pu nous donner d'intéressantes nouvelles sur la situation de la capitale. » Le manque de temps nous oblige à les renvoyer à demain; mais nous rapporterons les plus saillantes. » La sortie de Paris n'est pas des plus faciles; et l'on est obligé de présenter et de faire viser son passeport trois fois jusqu'à Orléans.

Les Prussiens se montrent très soupçonneux, et s'assurent, tout d'abord, qu'on n'est ni jeune ni en état de porter les armes.

Les cheveux blancs sont même parfois examinés, avec défiance, comme s'ils pouvaient être taxés d'artifice.

A Orléans, très longue station pour faire viser de nouveau les passeports. Les papiers passent en plusieurs mains et sont examinés scrupuleusement par des officiers qui paraissent rompus à toutes les finesses de la langue française.

Pendant les trois stations, au sortir de Paris, la personne qui nous fournit ces renseignements a pu examiner les environs, et recueillir les témoignages de nombreux témoins, ceux même des officiers prussiens qui se sont montrés quelque peu communicatifs.

Les environs de Paris sont infects. Des miasmes circulent dans l'air, là où des combats ont eu lieu, par ce motif que la plus grande partie des cadavres de chevaux n'ont pas été enfouis.

Les cadavres pourrissent à l'air libre, et depuis le dégel surtout, les gaz putrides se dégagent avec abondance. Des nuées de cerbeaux voligent au-dessus de ces charniers et ajoutent à l'horreur du tableau.

Chronique locale

On nous assure, dit le Français, que vingt-sept préfets, se rendant justice à eux-mêmes et allant au devant d'une destitution inévitable, ont donné leur démission en ap-

prenant la chute du ministre par lequel seul ils existaient. M. Duportal, le préfet légendaire de Toulouse, est au nombre des démissionnaires.

GARDE NATIONALE

ORDRE DU COMMANDANT

Dimanche, 12 du courant, exercices pour 7^e et 8^e compagnies, de huit h. à 10 h. et demie du matin.

Pour les 5^{me} et 6^{me} de deux heures et demie à cinq heures du soir.

L'adjutant, TIERRY.

La Compagnie d'Orléans nous informe qu'à partir de ce jour elle délivre à toutes les gares du parcours et aux prix ordinaires, des billets de voyageurs pour Paris.

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée a pris la même détermination pour toute la ligne de Marseille à Paris.

On nous assure, dit le Journal de Rennes, que les forces de l'Ouest vont être partagées en quatre commandements, sous les ordres des généraux de Charette, Cathelineau, Béranger et Lipowski.

Le général de division de Colomb aurait commandement de toutes ces forces.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier: Antoite, 9 février 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Ce n'est que l'avant-veille de l'élection, que j'ai appris que le Courrier du Lot portait la candidature de mon frère, le général de Colomb, commandant le 17^e corps d'armée. C'était trop tard, beaucoup trop tard pour faire connaître à nos amis cette candidature dont le général n'a pas été prévenu, qu'il ne connaît pas encore et que la plupart des électeurs ignoraient... Alors surtout que votre journal avait envoyé sa liste dans toutes les communes et que cette liste était déjà très répandue. — Aussi cette candidature trop vite improvisée a-t-elle échoué comme je le pensais, quoique ce nom, peut-être, n'eût pas dû avoir un échec dans son département.

Quoiqu'il en soit, et malgré que vous n'avez pas porté le général sur votre liste, permettez-moi de me servir des colonnes de votre journal pour remercier les électeurs qui ont bien voulu lui donner leur suffrage. Pour ma part, je leur en serai reconnaissant, mon frère le sera aussi.

Agrez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

O. DE COLOMB.

On lit dans la Province de Bordeaux: Les derniers froids survenus au moment du dégel et de la fonte des neiges, alors que la terre était pour ainsi dire couverte d'eau, ont été nuisibles aux blés; bien des pieds sont gelés. Mais cet état des récoltes ne doit pas nous alarmer. En 1830, une année plus rigoureuse encore, s'il est possible, que celle-ci, les blés gelèrent. La récolte fut, de l'avis des contemporains, très abondante. Depuis lors nous avons vu et même fait se reproduire d'autres fois et toujours les blés ont été magnifiques.

Dans le courant de la semaine la hausse, sur le blé porté aux marchés de Villeneuve, s'est dit le Progrès de Villeneuve, du 29, légèrement faite sentir, surtout samedi. Elle a été d'environ un franc par hectolitre. Quant aux ventes sur échantillons, il y en a eu bien peu, les acheteurs ne voulaient prendre qu'à 22 fr. ou 22 fr. 50 c.

Il y a eu hier, dit l'Echo de Marmande du 29, un très beau marché de blé, beaucoup de vendeurs avec des prétentions élevées; ils demandaient 25 fr. des 80 kilos. Il a bien pu se traiter quelques ventes à ce prix, mais le cours généralement pratiqué n'a pas dépassé 24 fr. Plusieurs minotiers n'ont pas voulu dépasser ce prix.

D'après toutes les nouvelles que nous recevons de Paris, tout y est sombre mais calme.

On avait seulement à signaler le pillage des marchés, qui, à la veille du ravitaillement, s'étaient trouvés, comme par miracle, abondamment pourvus.

Dans certaines régions, on se berce de l'espoir d'une intervention en notre faveur pour la conclusion de la paix à des conditions honorables.

Entre autres arguments à l'appui, on mentionne que M. O'Kouneff, chargé d'affaires de Russie, a donné lecture au comte de Chaudordy d'une dépêche du prince de Gortschakoff très sympathique à la France.

Au dernier moment, on nous annonce que M. Crémieux a donné sa démission; mais il reste en fonctions jusqu'à l'arrivée de l'Assemblée.

On parle beaucoup du général Billot pour le ministère de la guerre, et du général Martin des Pallières pour le commandement de la garde nationale de Bordeaux, qui sera chargée de la protection de l'Assemblée nationale.

Pour la chronique locale: A. Layton

Dernières nouvelles

Vienne, 8 février.

La Gazette officielle de Vienne, publiée une lettre de l'empereur au ministre de la justice, accordant l'amnistie pour tous les délits de presse.

Florence, 7 février.

La Chambre a approuvé l'art. 3 établissant les honneurs pour le Pape et lui donnant la faculté d'avoir des gardes.

Berlin, 3 février.

Les troupes prisonnières à Paris s'élèvent environ à 180,000 hommes, les canons des forts à 1,500, les pièces de campagne et mitrailleuses à 400. Les canonniers de la Seine, les locomotives et le matériel roulant ont été saisis par les vainqueurs.

Londres, 6 février.

On mande de Paris, 6 février, que le Gouvernement de la défense nationale a rendu un décret ordonnant la dissolution des régiments de garde nationale qui avaient été appelés à Paris.

Le gouvernement a dû négocier le 4 toute la journée, avec les autorités prussiennes pour éviter que l'imprudente circulaire de M. Gambetta, n'amenât des conséquences fâcheuses pour la population parisienne.

AVIS

Une voiture à huit places en dedans, couverte, à deux chevaux arnachés, sera vendue le 14 février courant, le jour de la foire de Gourdon, sur la place publique.

LIBRAIRIE DE J.-D. CRAYSSAC,

A CAHORS

PARIS ASSIÉGÉ

Récit historique des sièges que cette ville a soutenus depuis CESAR jusqu'à GUILLAUME ROI DE PRUSSE.

Par Martin REY, ancien représentant. Cet opuscule formera deux livraisons de 16 pages compactes, grand in-8^o.

Prix 25 centimes chaque. La première livraison est en vente. La seconde paraîtra à la fin de la Guerre.

Leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Italien et d'Espagnol de M. MALINOWSKI, professeur au Lycée de Cahors, Quai Bullier, Maison Cossé.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE A CAHORS.

JOLIE PHOTOGRAPHIE DE

L. GAMBETTA

ET DE TOUS LES MEMBRES DE LA DÉFENSE NATIONALE

A quinze centimes.

1 franc 50 centimes par douzaine. — (Franco par la poste).

La Guerre, tactique des trois armes, infanterie, cavalerie et artillerie, par L. Besançon, officier supérieur en retraite, 1 volume orné de 18 planches, 1 franc. — (Franco par la poste).

Théories. — Atlas de la Défense nationale. — Brochures politiques.

RIVIÈRE

TAPISSIER

Galerie Fontenille.

M. RIVIÈRE prévient ses nombreux clients, qu'en l'absence de ses deux fils partis pour le camp de Bordeaux, M. Adrien Remy tapissier, son filleul, s'est mis à sa disposition pour satisfaire à toutes les commandes.

M. RIVIÈRE a toujours le dépôt de l'extrait de Viande Liebig.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHENDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

pour

4^e COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc,

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

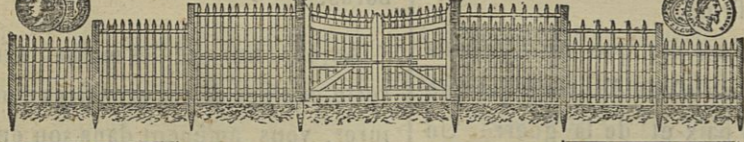
Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés. — FABRICATION SUPERIEURE

ALTERATIONS DU TEINT

LE LAIT ANTEPHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grosseur, taches de rousseur, lentilles, grappe les yeux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^o, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations. FLACON,

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (B. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ECONOMIE ET DE DURÉE. PRIX: Depuis 40 c. le mètre courant à 4 fr. 13 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

au prix de fabrique. S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

M^{me} DELPÉRIER

COUTURIÈRE EN ROBES, A PARIS

MOMENTANÉMENT

A CAHORS

Rue Feydel,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle se met à leur disposition pour toutes les toilettes qu'elles voudront bien lui confier. Elle mettra tous ses soins à satisfaire leur bon goût et à mériter leur confiance.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.